

Monsieur Rinaldo Bianda
c/o Secrétariat Général
VIDEOART
P.O. Box 1959
6600 Locarno

le 8 mai 1993

Cher Monsieur Bianda,

Veillez trouver ci-joint la version écrite et la version diskette des divers textes à corriger et à traduire pour le Festival.

Je me permets d'attirer votre attention sur ce qui me semble d'importance capitale: une erreur dans le règlement du concours en français (voir para. 5 qui est rédigé "Les VHS pourront être retenues seulement pour la sélection" et qui devrait, selon un expert parmi mes amis, plutôt se formulé "Seuls les VHS seront retenues pour la sélection").

Par ailleurs, il me semble après tout qu'en anglais nous pouvons laisser le mot "competition" plutôt que "contest" suggéré dans la version que je vous ai envoyée récemment.

J'espère que mon travail vous sera utile et je reste à votre disposition pour toute modification éventuelle (mais pas du 14 au 23 mai!).

Je vous adresse mes meilleures salutations,

Margie Mounier

annexe: ment.

→ cc. M. René Berger (avec copies des textes)

*Ben cordialement vôtre,
Margie Mounier*